LA CHAMBRE VOTE DE NOUVEAU LE BUDGET

M. Caillaux en désaccord avec MM. Vincent Auriol et Léon Blum à propos de la taxe sur le chiffre d'affaires

SEANCE DU MATIN

Paris, 11 juillet. — La séance est ouverte à 9 heures 10, sous la présidence de M. Alexandre Varenne, devant quelques députés. MM. Caillaux, Briand, Daniélou sont au banc du Gouvernement.

Parlant sur le procès-verbal, **M. Rillart de Vergeuil** déclare qu'hier M. Clausat l'a calomnié et que si sa religion ne lui commandait pas de pardonner, il lui aurait donné une sévère correction.

PROJETS DIVERS

La Chambre adopte sans débat :

1° Un projet relatif aux pensions de la caisse des invalides de la marine;

2° Un projet relatif au retrait des bons émis par les Chambres de Commerce, depuis 1914;

3° Le projet portant abrogation du traité d'amitié, de commerce et de navigation, passé entre la France et le Siam.

MEDECINS MILITAIRES

La Chambre adopte encore une proposition de loi de M. Tranchand, tendant à donner le grade de médecin aide-major de 2e classe aux étudiants en médecine militaires pourvus de douze inscriptions et du diplôme de médecin-auxiliaire ou du diplôme de préparation militaire supérieure.

LA LOI DE FINANCES

Puis on passe à la loi de finances. Un amendement de **M. de Monicault**, demandant de réduire de 75 à 50 % l'élévation du coefficient pour le calcul des bénéfices agricoles dans l'article 1er ter A, est repoussé et le texte de la Commission est adopté.

M. de Tinguy du Pouët combat le texte du Sénat pour l'article qui règle le contrôle des revenus des professions non commerciales, mais ce texte, à la demande de la Commission, est adopté.

Le Sénat a disjoint la disposition relative à la non-déduction de l'impôt dans le calcul du revenu de l'année précédente. La Commission a repris cette disposition en adoptant toutefois le taux de 40 % au lieu de 44 comme pourcentage maximum de l'impôt par rapport au revenu annuel.

M. Evain combat cet article.

M. Lamoureux justifie le texte de la Commission dont il demande instamment l'adoption.

M. Loucheur parle dans le même sens et fait observer que, grâce à l'adoption du plafond de 40 %, l'impôt global sur le revenu ne dépassera guère l'an prochain celui de 1925. Il fait cependant observer que le contribuable français paie encore plus que les autres contribuables et notamment que le contribuable anglais.

M. Evain veut reprendre le texte du Sénat. Cet amendement est repoussé et le texte de la Commission est voté à mains levées.

LES AVOIRS A L'ETRANGER

On arrive à la disposition relative aux avoirs à l'étranger. Après un échange d'observations entre **MM. Angoulvant** et **Caillaux**, on adopte le texte de la Commission en étendant l'effet aux pays de protectorat et à mandats. Il est entendu que les colonies sont considérées comme la France. La Commission, sur la demande du Gouvernement, présente un article nouveau destiné à renforcer les dispositions de la loi sur l'exportation des capitaux dans le but d'empêcher la fuite par le territoire de la Sarre. **M. Caillaux** donne quelques explications sur la portée du texte combattu par M. de Tinguy du Pouët.

M. Loucheur soutient le texte de la Commission dont il démontre l'utilité. Le texte est adopté.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Sur la taxe d'apprentissage, **M. Evain** demande et obtient la suppression d'une disposition votée par le Sénat portant sur l'exonération de la taxe pour le montant des salaires payés aux apprentis. On adopte un texte transactionnel qui supprime la dérogation pour les patrons ayant moins de six ouvriers, mais qui double de 6.000 à 12.000 francs le chiffre du salaire des ouvriers dont le nombre sert à établir la taxe, ainsi que le texte du Sénat relatif à la profession de marchand de biens.

L'article relatif à la carte d'identité des étrangers est adopté sous une forme transactionnelle : le texte de la Chambre et droit prévu par les Sénat. Le texte du Sénat est adopté pour l'impôt sur les revenus des réserves des compagnies d'assurances.

La séance est levée à 12 h. 20.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 11 juillet. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Herriot.

LES SUITES D'UN INCIDENT

Les députés radicaux et socialistes qui ont appris l'incident dont nous parlons d'autre part, et qui a marqué, ce matin, la distribution des prix au Lycée Louis-le-Grand, que présidait M. Herriot, se lèvent et applaudissent frénétiquement en criant : « Vive Herriot ! », « A bas les assassins d'Action française ! », « A bas l'Action française ! »

LA VALIDATION DE M. PETSCHE

La Chambre adopte, sans débat, les conclusions du 4e bureau tendant à la validation de M. Petsche, député des Hautes-Alpes.

LEGION D'HONNEUR

Le projet de loi accepté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, portant attribution d'un contingent spécial de Croix de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'Exposition Coloniale industrielle et commerciale de Strasbourg, est adopté.

POUR LES REGIONS LIBEREES

On adopte également sans débat, et malgré une opposition de M. Bougère, un projet de loi portant ratification d'une convention conclue entre le Crédit National et l'Etat relative aux régions libérées.

LES ECHANGES COMMERCIAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA SARRE

Le projet de loi portant approbation d'un arrangement conclu entre la France et l'Allemagne réglant provisoirement la question des échanges commerciaux sur le territoire de la Sarre, est adopté sans débat, ainsi qu'un projet relatif à l'aménagement des cadres de l'armée.

La loi de Finances

On reprend la discussion de la loi de finances, retour du Sénat.

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

M. Caillaux en désaccord avec MM. Vincent-Auriol et Léon Blum

La Chambre en est aux articles relatifs à la taxe sur le chiffre d'affaires, article 141.

M. Levasseur rappelle que ses amis et lui ont combattu jadis la taxe sur le chiffre d'affaires, mais n'est pas d'accord avec M. Cayrel pour le remplacement de cette taxe.

Il ne votera donc pas le texte des articles 141 et 142. (Applaudissements sur divers bancs).

M. Vincent-Auriol, président de la Commission des finances, adjure, au contraire, la Chambre, de voter ces deux articles sans rien y changer.

M. Vincent-Auriol ajoute que les taxes de remplacement proposées à l'art. 132, compensent le coût de la réforme.

Il conclut en demandant à la Chambre de rester fidèle à l'opinion qu'elle a déjà exprimée et au ministre des Finances de ne pas se mettre en travers du programme des Gauches.

M. CAILLAUX REGIME

M. Caillaux rappelle qu'il a toujours été contre les impôts de consommation. Il a toujours été un homme de Gauche et plus que jamais, il est avec les Gauches. Cependant, il est des questions nationales, la question financière en est une, et il se propose de dire à la Chambre ce qu'il juge indispensable pour rétablir les finances du pays.

M. Caillaux. — Vous savez qu'en ce qui concerne la progression des impôts directs, nous sommes allés jusqu'à l'extrême limite du possible, vous savez que dans la situation présente, j'ai pris l'initiative, ne pouvant plus augmenter l'impôt direct, de vous demander d'augmenter l'impôt cédulaire. Je sais que ma proposition rencontre des résistances; qu'on me demande des abattements que je ne refuse pas d'examiner, nous verrons. Mais je vous en supplie, à l'heure où nous sommes en train de mettre sur pied une telle œuvre, ne diminuez pas mes recettes. (Applaudissements sur divers bancs).

M. Caillaux. — Au moment où je vais négocier avec des peuples qui ont l'habitude des budgets solidement équilibrés, je dois apporter la certitude que le budget de la France est solidement équilibré et je ne veux pas consentir au dégrèvement que vous proposez. (Applaudissements sur de nombreux bancs à droite, au centre et à gauche). Je connais les nécessités de la politique et je crois à la fidélité des engagements électoraux, mais lorsqu'on est en présence d'un péril national, il faut d'abord mettre la maison en bon état avant d'amodier les impôts existants. Il faut attendre que le navire de la France soit en mer libre; pour le moment, il ne l'est pas. Applaudissements répétés à droite, au centre et une partie de la gauche).

M. Vincent-Auriol remonte à la tribune pour répliquer au ministre. Il reproche à celui-ci de s'être fait applaudir à droite. (Applaudissements à l'extrême-gauche et divers bancs à gauche; bruits à droite et au centre).

M. Vincent-Auriol insiste avec chaleur pour le vote des articles 141 et 142.

M. LEON BLUM APPUIE M. VINCENT-AURIOL

M. Léon Blum parlant de sa place, appuyant les considérations de M. Vincent-Auriol, déclare qu'il ne s'agit pas de tenir de simples engagement électoraux particuliers; il s'agit de tenir les promesses de tous les députés de gauche, c'est alors une question politique. (Applaudissements à l'extrême-gauche et une partie de la gauche).

M. Léon Blum. — Vous avez devant vous une majorité qui a pris position publique et qui mène bataille sur ces textiles. Je vous demande de ne pas oublier que vous vivez encore avec cette majorité, et de ne pas réclamer d'elle trop d'abandons. (Applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs.)

M. Caillaux remontant à la tribune et avec une grande émotion, répète son adjuration, réclamant de la majorité, non pas l'abandon d'une réforme promise, mais un délai. Il peut, dit-il, arriver à tous les partis de se trouver en présence d'événements qui exigent un délai en matière financière.

Cette question n'a peut être pas été étudiée suffisamment. A la rentrée, le Gouvernement déposera un projet sérieux qui étendra le forfait, et qui établira la taxe sur le charbon, sur la viande et peut être sur d'autres objets.

Dans les circonstances actuelles, continue M. Caillaux, vous ne pouvez pas me refuser le délai que je vous demande en termes qui ne sont pas au-delà, mais qui restent en deçà, de ma pensée. (Applaudissements au centre et à gauche.)

La Chambre vote sur la demande de disjonction des articles 141 et 142.

Les communistes, les socialistes et un certain nombre de radicaux-socialistes votent contre la disjonction; les autres députés votent pour.

Le scrutin donne lieu à pointage.

M. Chastenet soutient un amendement tendant à exempter de l'impôt sur le chiffre d'affaires, les coopératives de production agricoles transformant les produits du sol.

L'amendement est adopté.

Le Président fait connaître les résultats du pointage sur la disjonction des articles relatifs à la taxe sur le chiffre d'affaires.

La disjonction est repoussée par 263 voix contre 261.

LA TAXE SUR LES AUTOS

Une longue discussion s'engage à propos des taxes sur les automobiles servant habituellement au transport des marchandises.

On finit par exempter ces voitures de la taxe de luxe de 12 pour cent.

Une nouvelle controverse surgit, à propos du droit progressif qui frappe les automobiles à raison de leur puissance évaluée en chevaux-vapeur.

Après de longues observations de MM. Léon Blum, Tribaldet (Eure-et-Loir), et Loucheur, la Commission accepte un amendement Loucheur, ainsi conçu :

« Toutefois, les véhicules servant exclusivement au transport des marchandises ne peuvent être taxés à plus de 60 fr. par cheval-vapeur. »

La taxe proposée par M. Loucheur est votée à mains levées et insérée dans les taxes de la Commission précédemment votées.

LES ARTICLES 141 ET 142 SONT ADOPTES

La Chambre revient à l'article relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires dont elle a tout à l'heure repoussé la disjonction à 2 voix de majorité.

DECLARATIONS DE M. LOUCHEUR

Parlant sur l'ensemble du budget, M. Loucheur tient à déclarer que l'équilibre du budget de 1925 est bien plus sérieusement établi qu'il ne pourrait sembler au premier abord, puisqu'il faut prévoir 2 millions 1/2 de rendement en plus du fait des plus-values d'impôts et des nouvelles taxes.

M. Loucheur comprend très bien que le ministre ajourne son projet d'assainissement jusqu'après l'emprunt, puisque c'est du résultat de cet emprunt que dépendront ses projets. La Chambre, tout en sachant que le contribuable français est plus chargé que les contribuables des autres pays, votera les taxes nécessaires pour que le budget de 1926 soit équilibré et même pour que le surequilibre pour l'amortissement soit assuré. (Applaudissements.)

La France poursuivra ainsi simultanément l'équilibre du budget et l'assainissement financier.

L'ensemble du budget est voté par 412 voix contre 29.

M. Vincent Auriol annonce que le Sénat ayant décidé de discuter dimanche le budget, la Commission des finances demande à la Chambre de se réunir dimanche soir à 16 h. pour discuter le budget retour du Sénat.

LA CONVOCATION DES RESERVISTES

M. Ossola demande le vote du projet relatif à la convocation des réservistes en 1925.

M. Bouilloux-Laffont, rapporteur, expose que le Gouvernement a renoncé à la convocation de toute une classe et qu'au lieu de 40 millions, le Gouvernement ne demande que 8 millions pour la convocation de certaines catégories de spécialistes de la classe 1924, D.C.A.

La Chambre est consultée sur le projet. Les communistes et les socialistes, ainsi que leurs collègues radicaux-socialistes, qui ne sont pas très nombreux, contrebalancent les autres députés également en petit nombre.

Le bureau déclare qu'il y a doute. Il est procédé au vote par scrutin. Les gauches votent contre. Le projet est repoussé par 293 voix contre 275. (Applaudissements communistes).

La Chambre décide alors de se réunir dimanche à 15 h. La séance est levée à 20 h. 20.

Le Sénat siégera dimanche pour en terminer avec le budget

SEANCE DU MATIN

Paris, 11 juillet. — La séance est ouverte à 10 h. 5, sous la présidence de M. Antony Ratier, l'un des vice-présidents.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, après une rectification de MM. Pol-Chevalier et Ecourtier.

On discute le projet portant conversion en crédits définitifs des crédits ouverts sur l'exercice 1924 au titre du budget spécial des dépenses recouvrables en exécution des traités de paix et du compte spécial d'entretien des troupes d'occupation en pays étrangers.

Le Sénat a adopté notamment, ce matin, le projet créant un secrétariat général des P.T.T. et le projet relatif au repos hebdomadaire par roulement pour les rédacteurs des journaux et agences de presse. La séance a été renvoyée à cet après-midi 15 heures.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

EN ATTENDANT LE BUDGET

Paris, 11 juillet. — La séance est reprise à 15 h. 05, sous la présidence de **M. de Selves**.

On pouvait l'ordre du jour, en attendant le budget, retour de la Chambre.

On adopte le projet relatif au traité conclu le 14 février 1925 avec le Siam : le projet de loi relatif à l'approbation de la convention de Stockholm (Union postale universelle).

Le Sénat décide de suspendre la séance jusqu'à 18 h., pour attendre le budget.

Séance suspendue à 15 h. 25.

REPRISE DE LA SEANCE

La séance est reprise à 18 h. 05, sous la présidence de **M. de Selves**.

M. Chaumet, ministre du Commerce, dépose le projet d'arrangement commercial entre la France et l'Allemagne, à propos de la Sarre, et qui est adopté.

Le Sénat règle l'ordre du jour de sa prochaine séance.

M. Millies-Lacroix, président de la Commission des finances. — Nous avions espoir de recevoir le budget. Cet espoir a été déçu. Nous ne pouvons attendre toute la nuit.

Votre Commission des Finances demande au Sénat de renvoyer la séance à demain ou après-demain.

Une vive discussion s'engage sur la question de savoir si on siègera ce soir ou demain.

On vote. Il y a pointage.

Au dépouillement, il y a 146 voix pour demain matin, et 117 pour ce soir.

La séance est donc renvoyée à demain matin, 11 heures.

La séance est levée à 19 h. 20.

AU MAROC

UNE DIVISION ENVOYÉE EN RENFORT

Prochainement, la division marocaine quittera la Ruhr. Elle sera immédiatement envoyée en renfort au Maroc, à la disposition du maréchal Lyautey et du général Naulin.

C'est la première grande unité constituée qui quitte la France à destination du Maroc.

UN COMMANDANT TUÉ A BAB-TAZA

Rabat, 11 juillet. — M. de Saint-Julien, commandant un bataillon d'infanterie coloniale au Maroc, a été tué d'une balle dans la poitrine à Bab-Taza, au moment où il inspectait les travaux d'organisation défensive.

LA MEHALLA CHERIFIENNE EST CONSTITUÉE

Casablanca, 11 juillet. — La première méhalla chérifienne levée selon les ordres du sultan pour coopérer avec les troupes françaises dans leur action contre les Riffains est constituée.

Cette harka comprend 485 cavaliers, dont beaucoup ont fait la guerre sur le front français. Tous sont originaires de tribus Choula.

Ils sont placés sous le commandement du contrôleur civil Beaujolin et du caïd Lhassen de Beniahmed. Tous sont volontaires et animés du vieil esprit du Meghzen. Ils estiment accomplir seulement leur devoir en répondant immédiatement à l'appel du sultan. Ils sont en outre, fiers de servir aux côtés des soldats français. Ils sont armés de fusils 1886 et de baïonnettes.

La méhalla a levé le camp ce matin à l'aube, se rendant à Fez par étapes en six jours.

Dès son arrivée, elle se mettra à la disposition du commandement pour exécuter des missions de surveillance dans les tribus turbulentes au nord de Fez. Complétant ces levées, qui auront lieu dans toutes les régions du Maroc, des groupes de goumiers réguliers seront prochainement constitués.

L'ANGLETERRE N'ENVERRA PAS DE TROUPES A TANGER

Londres, 11 juillet. — Parlant de l'envoi de la réponse de la Grande-Bretagne à la suggestion faite par le gouvernement espagnol pour une coopération anglaise à la défense de la zone internationale de Tanger, le « Daily Express » écrit :

Cette réponse déclare que la Grande-Bretagne ne peut pas, dans les circonstances présentes, accepter d'envoyer des troupes à Tanger, étant donné que les Riffains n'ont aucune intention de violer la neutralité de ce territoire et que des mesures telles que celles proposées ne serviraient qu'à les provoquer. La note britannique déplore une actionecombinée dans ce même but par la France et l'Espagne et dit que la Grande-Bretagne ne peut pas encourager les projets de ces deux pays, d'établir un cordon le long de la frontière sud du territoire de Tanger.

Une deuxième proposition faite par l'Espagne a été aussi déclinée. Celle-ci suggérait que les tribus indigènes de la zone internationale soient désarmées. Ces tribus ont manifesté récemment une certaine agitation et elles possèdent des armes en quantités limitées.

Le gouvernement britannique estime toutefois que le danger n'est pas sérieux, mais qu'il pourrait le devenir si on se livrait à cette opération. Il pense de plus que les rapports sur la contrebande dans la zone sont très exagérés et ne sont pas suffisamment fondés pour justifier des mesures sévères.

Les opérations britanniques seront donc limitées à aider à la police des eaux territoriales de Tanger. Une requête de la France et de l'Espagne pour l'extension de la limite des trois mille marins a été repoussée. Une copie de la réponse britannique a été adressée au gouvernement français.

LES MENEES REVOLUTIONNAIRES

Un agitateur antifrançais est arrêté à Gabès

Gabès, 11 juillet. — A la suite d'une longue surveillance, le chef du parti destourien de Gabès, Amor ben Guefrache, a été arrêté avant-hier. Une perquisition avait fait découvrir des documents établissant nettement à son actif une propagande antifrançaise et ses relations avec Abd-el-Krim.

Amor ben Guefrache a été écroué et mis au secret.

Son dossier a été transmis au procureur de la République, à Sousse. Plus de soixante indigènes seraient compromis dans cette affaire.

On arrête en Espagne les auteurs d'un complot contre Alphonse XIII

Saint-Sébastien, 11 juillet. — Deux révolutionnaires dangereux ont été arrêtés à Fibar, au moment où ils tentaient d'acheter à un fabricant d'armes de cette ville, des pistolets automatiques, des carabines et différentes autres armes.

L'un des individus arrêté a participé à l'attentat contre la banque de Jiju; le second, à l'assassinat du cardinal Soldevilla, à Saragosse.

La police a appris d'une façon irréfutable que ces deux communistes étaient impliqués dans un vaste complot tramé à Paris dans le but d'assassiner le roi d'Espagne.

Sur l'ordre du général Martinez de Anido, ils ont été conduits à Madrid, escortés par un escadron de gardes civils.

Un anarchiste espagnol, en gare de Port-Bou, tire sur trois commissaires spéciaux

En gare de Port-Bou (Espagne), un anarchiste nommé Salvador Uratarodoma Palmer, 28 ans, qui rentrait de France par la voie Perpignan-Cerbère, a tiré trois coups de revolver sur trois commissaires spéciaux. L'un de ceux-ci a été blessé à la hanche. L'autre ne dut être préservé qu'à son étui à cigarettes qui a amorti la balle. Enfin le troisième est indemne.

Le meurtrier a été aussitôt arrêté et incarcéré à la prison de Figueras.

M. Caillaux candidat au Sénat

Un discours du ministre des Finances

Le Mans, 11 juillet. — M. Caillaux, candidat aux élections sénatoriales, a développé son programme politique devant les délégués sénatoriaux. Après avoir remercié le docteur Gigon de l'acte de générosité politique dont il a fait preuve en démissionnant en sa faveur, le ministre des Finances a retracé brièvement sa vie politique. Aujourd'hui, a-t-il ajouté, la tâche la plus difficile lui incombe. Il a accepté le douloureux fardeau de demander aux Chambres des actes et des efforts pénibles.

Il ne partage pas à cet égard les mêmes idées que les socialistes, il pense au contraire qu'il faut en France, où les petites et moyennes fortunes sont si nombreuses, faire appel au concours de tous les Français. Il estime qu'il importe de pratiquer une politique de stricte économie et de simplifier notre administration. Il est enfin convaincu qu'il appartient à l'Etat d'améliorer le sort des petits rentiers dont la situation est aujourd'hui si difficile.

LE DOCTEUR VORONOF reçoit la croix de la Légion d'honneur

LE DOCTEUR SERGE VORONOF

dont les travaux ont une renommée mondiale, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur

LE TOUR DE FRANCE

A HECTOR MARTIN la quatorzième étape : Briançon-Evian

UN PELOTON DE CINQ COUREURS A L'ARRIVÉE

Magnifique course de Bottechia. — Frantz rétrograde sensiblement au classement général

Ainsi que nous le laissions prévoir, la quatorzième étape du « Tour de France » a apporté de sérieux changements à la situation. Elle a permis aux fameux routier Bottechia de consolider sa place de « leader » et le courageux Italien possède maintenant une telle avance, qu'il ne sera probablement plus rejoint.

Frantz, au contraire, a déçu ses plus chauds partisans. Il fut, certes, comme de coutume, assez mal chancelant, mais il ne produisit pas hier la course qu'on attendait de lui, de sorte que le Luxembourgeois ne peut plus espérer terminer victorieusement la boucle. Il se présenta, en effet, à Evian, avec 37 minutes de retard sur le groupe de tête et, par suite de sa performance malheureuse, il devra céder la seconde place du classement général à Aymo, dont le formidable retour surprend même les plus avertis.

La course fut rondement menée. Sitôt que fut franchi le Galibier « géant », le peloton de tête qui comprenait toutes les unités que nous retrouvons ensemble à l'arrivée, partit à toute allure, et à Saint-Michel-de-Maurienne (66 kilomètres du départ), Bottechia, qui fut véritablement transcendant, comptait déjà cinq minutes d'avance, sur Frantz. Nous citons ces deux hommes, car c'était surtout vers eux que se portait toute l'attention des nombreux amateurs qui suivent passionément la grande épreuve.

A Albertville, c'est-à-dire à 139 kilomètres de Briançon, Bottechia avait accentué son avance et passait ce contrôle avec un écart de 19 minutes sur le Luxembourgeois.

Poursuivant leur train endiablé, les cinq fuyards se présentaient à Bonneville avec une avance de 41 minutes sur l'horaire prévu et 28 minutes sur Nicolas Frantz, qui accusait un visible flottement, ne paraissant nullement à son affaire.

Et Martini, Bottechia, Aymo, Lucien Buysse et Dejonghe, franchissaient dans l'ordre la ligne d'arrivée. Félicitons le courageux belge Martin pour sa brillante victoire, ainsi que Bottechia qui est incontestablement « l'homme » du Tour de France.

Acceptant en lion sportif la décision des commissaires, qui le pénalisèrent de dix minutes, le « leader » mit plus résolument que jamais à la tâche, et il sut prouver que sa grande classe, jointe à une irrésistible volonté, pouvait aisément combler ce malheureux handicap.

Les deux premières places du classement général appartiennent donc actuellement aux deux routiers italiens, Bottechia et Aymo. Saluons en vrais sportsmen ce beau succès de notre sœur latine, et cherchons dans l'avenir à travailler sans relâche, afin de reprendre bientôt une position digne de notre passé dans le cyclisme international. — P. E.

EN SUIVANT LA COURSE

LE DEPART

Briançon, 11 juillet. — Par un temps frais, mais beau, 51 coureurs sont partis ce matin, à 4 heures, du Champ de Mars, pour la 14e étape du Tour de France. Gelo, Cassini et Francioni ne se sont pas présentés au départ.

A St-Michel-de-Maurienne. — A 7 h. 18, passent une vingtaine de coureurs, parmi lesquels Beekmann, Lucien Buysse, Bottechia; à 7 h. 20, Martin, Dejonghe, Sellier; à 7 h. 23, Frantz; à 7 h. 24, Bellenger, Jules Buysse, Benoit, Omer Huysse, Lacolle; à 7 h. 25, Mottiat et le premier routier, Martinet; à 7 h. 30, Masson; à 7 h. 32, Englebert. Enfin, à 8 h., Lazaretti ferme la marche.

A Albertville. — A 9 h. 26, arrivent Bottechia, Lucien Buysse, Martin, Dejonghe, Sellier, Aymo, Beeckmann, Verdyck; à 9 h. 41, Frantz; à 9 h. 45, Benoist, Jules Buysse, Lacolle, Piccin, Martinet et Bellenger; à 9 h. 52, Omer Huysse, Mottiat, Englebert, Gay, Masson, Bordeni, Hardy, Alavoine, Roux.

A Bonneville. — A 12 h. 04' 44'', passent à Bonneville : Bottechia, Aymo, Lucien Buysse, Martin, Dejonghe; à 12 h. 13' 50'', Verdyck, Beekmann, Sellier; à 12 h. 32', Bellenger, Benoit, Jules Buysse, Frantz, Lacolle, Piccin, Omer Huysse, Martinet.

L'ARRIVÉE A EVIAN

L'arrivée de la 14e étape a été jugée, quai de Bloudy, devant un public excessivement nombreux. Le contrôle de signature était installé au Café Pelletier, place du Port.

Voici l'ordre des arrivées :

1er, Hector Martin (Belge), en 11 h. 36' 15'';
2e, Bottechia (Italien), même temps;
3e, Aymo (Italien), même temps;
4e, Lucien Buysse (Belge), même temps;
5e, Dejonghe (Belge), même temps;
6e, Sellier, en 11 h. 52' 16''; 7e, Beekmann, en 11 h. 53' 32''; 8e, Verdyck, en 12 h. 01' 17''; 9e, Piccin, en 12 h. 13' 50''; 10e, Frantz, même temps; 11e, Jules Buysse, même temps; 12e, Bellenger, même temps; 13e, Benoist, même temps; 14e, Martinet, même temps; 15e, Omer Huysse, en 12 h. 17' 07''; 16e, Lacolle, en 12 h. 23' 16''; 17e, Hardy, en 12 h. 29' 25''; 18e, Gay, en 12 h. 33' 11''; 19e, Alavoine, même temps; 20e, Masson, même temps; 21e, Canova, même temps; 22e, Gordini, en 12 h. 39' 22''; 23e, Mottiat, en 12 h. 44' 41''; 24e, Despontin, même temps; 25e, Englebert, même temps; 26e, Gremo, en 12 h. 44' 48''; 27e, Rossignoli, même temps; 28e, Arrosio, même temps; 29e, Touzard, en 12 h. 53' 48''; 30e, Arnoult, en 12 h. 56' 33''; 31e, Christophe, en 12 h. 04' 30''; 32e, Roux, en 13 h. 12' 04''; 33e, Bresciani, en 13 h. 15' 12''; 34e, Rière, en 13 h. 16' 13''; 35e, Midge, même temps; 36e, Bianco, même temps.

LE CLASSEMENT GENERAL APRES LA QUATORZIEME ETAPE

1er, Bottechia, avec 157 h. 58' 03''; 2e, Aymo, 158 h. 53' 54''; 3e, Lucien Buysse, 158 h. 56' 48''; 4e, Frantz, 158 h. 56' 16''; 5e, Dejonghe, 159 h. 25' 20''; 6e, Omer Huysse, 159 h. 51' 53''; 7e, Beeckmann, 160 h. 01' 25''; 8e, Sellier, 160 h. 21' 04''; 9e, Verdyck, 160 h. 35' 55''; 10e, Bellenger, 161 h. 06' 13''; 11e, Gay, 161 h. 20' 54''; 12e, Benoist, 162 h. 07' 22''; 13e, Alavoine, 162 h. 16' 03''; 14e, Hector Martin, 162 h. 27' 13''; 15e, Jules Buysse, 162 h. 49' 33''; 16e, Despontin (1er des touristes routiers), 163 h. 38' 13''; 17e, Christophe, 163 h. 40' 38''; 18e, Gordini, 163 h. 53' 30''; 19e, Hardy, 164 h. 10' 37''; 20e, Rossignoli, 164 h. 19' 03''.

Coin du "Broutteux"

L'TOUR EIFFEL

Rapport à la vie chère, in parle toudis des prix énormes de louache de majons et d'appartiémints, ébé, in v'la chi in, Monsi Citroën, qui a payi tros chint chinquante mille francs, pindant in an, tous les jours au soir, pour avoir l'Tour Eiffel in location.

— Pouquo faire? Broutteux, je n'd'attinds in qui dit.

— Ah! ch'n'est po pou vint des peun'terre frits; ch'est pou faire d'l'erclame.

Et, che va n'd'ête inne belle, savez; jamais pus in n'in verra inne parelle.

In a débuté dimanche, et, y paraîtrot que l'tour Eiffel étot élluminée du haut en bas d'feux électriques d'tous les couleurs, et, parmi inne quantité d'étoiles d'or, in veyot six comèes que leu tcheue il' étot formée pa l'nom d'Citroën, l'fabricant d'automobiles. Ch'étot fait rique, comme on dit dans l'grand monte.

Bé, in peut dire que cheulle Tour Eiffel ill' ara servi à ben des saquos nu'in n'se f'rot po d'idée.

Tchi qui arot jamais dit, qu'in n'd'arot usé, pa l'Télégraphie sans fil, pou corresponte avecque l'monte intir? Et v'la, euch'teur, qu'ill' sert à la réclame.

J'ai souvenance, qu'in 1886, j'ai fait in p'tit artique sus m'Brouette d'u que j'dijos :

Y paraîtrot qu'in est in train d'tirer des pleus pou faire inne tour comme in n'd'ara jamais vu inne parelle. Ill' tra l'double pus haute que l'cathédrale de Cologne qui a 159 mètres d'hauteur, que les Pyramides d'Egypte qui ont 146 mètes et d'z'autes et acore d'z'autes.

Lnouvelle tour qu'in va faire étra construte pou l'Exposition d'1889, d'après les plans d'Monsi Eiffel, qui n'va po y faire intrer inne seule brique, ni in bac de morti; ill' étra tout in fer et ara tros chint mètes de hauteur!

Vous n'arez po b'son d'adjamber pou gripper au coupet; y ara d'ascensoirs in bas, qu'in s'assira sur inne selle et houp! nous étrons inl'vés comme in parachuque. Sti qui n'aimera po d'aller in ascensoir y prindra l'train puniculaire.

Tchi qui étra mate in route y porra s'arrêter à 70 mètes de haut pour aller à l'buvette, accouter in concert, alleumer s'pipette à l'vaclette et s'faire condure au coupet d'u qui verra, si y a acore ses is d'tchinze ans, à 420 kilomètres d'étindue!

Et pus, y n'vous faut po croire que tchan qu'l'Exposition étra onte, qu'in va l'démolir... nin, non; y paraîtrot qu'cha va rester pou d'z'observations mettez-hors-ologique pou prédire l'temps et extra tégiques, qu'in cas d'djerre in poudra observer les mouvements de l'z'ennemis, au moyen du télégrafe optique. In parle, aussi, d'éclairer inne partie d'la capitale au moyen d'cheulle tour; si ben qui n'étront po à l'breune avec leu z'interprisse.

D'après les savants, inne tour ile parelle élévation poudrot rinte des grands services, eutant à l'industrie qu'à la science. In cas qu'in vernerot, pa la djerre ou auter cose à supprimer les fils rélégraphiques in poudrot correspoute de Paris à Rouen, rin qu'pa l'télégrafe optique.

Ah! je n'd'attinds qui dittent : y pourrot ben avoir d'l'alms à vou compte; vous s'rapp'lez ben de l'tour de Babel que les gins avottent voulu construre pour aller jusqu'au ciel et vous savez chin qui leu z'a arrivé, énan?

In parlant du ciel (l'Paradis, comme in dit à Tourco) j'm'in vas vous raconter inne petite histoire, accoutez :

Julot, l'commis voyageur, ch'étot in oti qui avot toudis t'mot pou rire, et, ses clients l'veyottent volontis pas'que ch'étot in jovial et bon garchon.

In certain Monsieur Simon, qui t'not in boutique, y veyot volontis Julot, li, comme l'z'autes, mais y n'li donnot jamais d'commissions. Julot y n'a po acore eu l'pus p'tite commande d'pus inne paire d'ans qui va l'visiter.

Cha l'imbète, à la fin du conte, d'autant pus que chaque fos qui va offrir ses services, Monsi Simon li fait toudis raconter inne paire de farces, mais y n'li donne jamais d'commandes.

In beau jour, Julot arrive et Monsi Simon erqueminche acore sin p'tit erfrain.

— Allons, Julot, racontez-nous une de ces petites gaudriules dont vous avez le secret.

— Ajoque in cœup, vas, y dit l'commis-voyageur in li même; j'vas t'avoir, copagnon.

Et v'la qui prind parole essin :

— L'nut passée j'ai fait in beau rêve, Monsi Simon, j'étos in Paradis.

— Ah! cha a d'vu ête in beau rêve! y dit, l'aute in faijant risette.

— Ouais, répond Julot, et l'premire personne que j'ai vu in rintrant, ch'étot in vil homme à barbe grisse avec tout des clefs à l'intour de sin corps. Ch'étot l'grand Saint-Pirre li même qui m'dit :

— Allez faire in tour au jardin, Julot.

— J'y vas, et j'vos'les pus beaux fruts d'la terre : des peuns, des poires, des pronnes, des grouselles, des croque-poux, j'vous prie d'croire que j'm'ai régalé, savez.

Mais v'la t'y po que j'sins qui guernote vin min vinte et y m'prind inne colique!... oh! io, io. J'suis t'obligé d'courir trouver Saint-Pierre pou lui d'mander d'u qui sont les cabinets des... ances.

— Là, Julot, au bout d'allte, qui m'dit Saint-Pierre in montrant l'iméro cent.

Ah! Messieur Simon tcheu beau commodité! tout doré, tout injolié! in vrai palais.

Habile! habile! y presse... je m'dépêche à él'ver l'couverte de l'lunette, mais que que j'vos?... inne tête d'homme!

Ben vite, ben vite, in t'nant mes maronnes à deux mains, j'vas trouver Saint-Pirre et j'li dis :

— Oh! Saint-Pierre! Saint-Pierre! in découvrant l'leunette du cabinet j'ai vu une tête!...

— Ce n'est rien, Julot, y m'répond Saint-Pierre, vous pouvez y aller; c'est la tête de Simon, y n'vous donne jamais d'commissions.

Jules WATTEEUW.

ECHOS

Les beautés de l'Amérique sèche

Le Révérend Wanderville, éditeur du journal « l'Homme d'église », s'indigne de la loi de prohibition qui a contribué, dit-il, à développer l'ivrognerie parmi les étudiants et même les étudiantes.

« Il y a dix ans, écrit le Révérend, dans les bals universitaires, on ne voyait pas de jeunes gens ou de jeunes filles ayant bu jusqu'à s'enivrer. »

Cela se voit maintenant, paraît-il, et au lieu d'exciter l'indignation, ces jeunes ivrognes s'enivrent au milieu de l'intérêt général, les gens les mieux élevés ayant maintenant dans leur poche des bouteilles plates emplies d'alcool.

Les femmes américaines ne doivent plus l'obéissance à leurs maris

Après de longues discussions entre les hauts dignitaires de l'Eglise protestante américaine, il a été décidé que le mot obéir serait rayé des formules employées dans les services de mariage.

Mais si le mot n'est supprimé qu'à présent hier dans la liturgie américaine, la chose l'était depuis longtemps, et personne ne pense, en France, à modifier le texte de l'article 213 du Code où se lit le mot proscrit, car il y a belle lurette que cet article n'engage plus à grand'chose.

CHRONIQUE ELECTORALE

Les Élections cantonales

du 19 juillet

Le programme des candidats DE l'Union Républicaine démocratique de Roubaix et de ses Cantons

L'Union Républicaine Démocratique de Roubaix et de ses cantons adresse aux électeurs le programme suivant :

Electeurs,

L'Union tant désirée vient de se réaliser et fait appel aux républicains de toutes nuances sans exception aucune.

Les principaux groupements républicains de Roubaix et de ses cantons ont compris que l'intérêt général exigeait que tous les bons Français s'unissent pour faire face aux partis révolutionnaires.

Contre ceux qui veulent mettre en pratique leurs théories néfastes par la destruction des forces organisées de la nation; nous nous dressons la main dans la main.

Au point de